

**Décision de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon -
Lucens et Environs**

EXTRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 24 mai 2018

Préavis N° 3-2018 – Comptes 2017

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIMSLE,

- dans sa séance du 24 mai 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 3-2018,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **d'approuver les comptes 2017 présentant un excédent de charges de CHF 4'483'296.35 à répartir entre les différentes communes ;**
2. **d'approuver les comptes 2017 présentant un excédent de charges de CHF 170'727.08 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes. .**

Au nom du Conseil Intercommunal AIMSLE

Roger Müller
Président



Barbara Duperrex
Secrétaire

